



Association Française du Cheval Arabe Shagya et du Demi-Sang Shagya
Association loi 1901

CA n°2 - 2026

Visioconférence Zoom du mercredi 11 Mars 2026

6 Membres du CA présents : Claude Betton, Claire Boyer, Jade Cachacou, Nathalie Cachacou, Jimmy Duny, Christiane Géry,

1 Membre du CA absent : Patricia Langlet

Le Contrôle pédagogique de l'Organisme de sélection (OS) AFCAS se déroule depuis la 2^{ème} quinzaine de décembre 2025

Dans le contexte réglementaire de la RZUE 2016/1012 et CRPM livre V Chapitre III, une cellule de Contrôle des Politiques Publiques a été mise en place à l'IFCE. Elle a pour objectifs de vérifier le respect des droits et obligations de l'organisme de sélection, le respect des droits et obligations des éleveurs et l'absence de conflits d'intérêts.

Autrement dit, ce contrôle vise à vérifier :

- Qu'aucune dérive n'est intervenue au sein de l'OS ou dans la mise en œuvre du Programme de Sélection (PS)
- Que le PS est toujours appliqué dans la version ayant reçu l'approbation

Ce contrôle nous permet de nous tenir à jour de nos droits, devoirs et obligations.

13 janv. 2026 : La première phase du contrôle concernait les documents accessibles publiquement. : demande de pièces fournies + signature de conventions avec la SHF.

11 févr. 2026 : Réception 2025-12-22 Grille de contrôle Shagya.docx avec des non conformités : litiges moyens et indicateurs.

23 févr. 2026 : La deuxième phase du contrôle était un échange en visio (cellule de Contrôle des Politiques Publiques + Christiane Géry + Nathalie Cachacou) autour des premières observations à partir du fichier reçu.

D'où les propositions de modifications suivantes. Les documents de travail ont été fournis avec la convocation. Les modifications sont en rouge dans les documents :

Modifications Règlement Intérieur : gérer les litiges

Débats et Ajout : AFCAS-2023-Règlement-interieur V 4.docx

- Le tarif d'inscription au titre de l'importation est de 100 €, pour un SHA.
- Article K : Dispositions relatives aux missions de l'AFCAS en tant qu'organisme de sélection agréé au sens du règlement (RZUE) n° 2016/1012
- Article L : Commission des litiges
- Changement des formulaires d'inscription aux sessions confirmation/approbation

Gérer nos moyens financiers, humains et matériels

Publication sur le site des bilans financiers

L'utilisation du logiciel Basicompta va permettre de valoriser le bénévolat.

Un inventaire du matériel est à réaliser



Association Française du Cheval Arabe Shagya et du Demi-Sang Shagya
Association loi 1901

Modifications Programme de Sélection : gérer les indicateurs

Débats et Ajout : AFCAS programme de sélection SHA - DSSH V5.docx

Modifications à faire voter à la prochaine AGO

- Contrôle de performances : délégation à la SHF
- Définitions de 4 indicateurs
- Transfert d'embryon autorisé : une demande reçue + perte Elevage de Lapud
- Pour rattraper les erreurs de déclaration de livre généalogique à la naissance notamment DSA au lieu de Shagya, réintroduire la notion « DSA facteur de Shagya ». Exemple : [Shahim Ollia](#), 24750312L, fille de [Koheilan XV 1 \(50495189Z\)](#) appartenant à Mme Muriel Ducoux

Modifications déjà votées PV AGO 2025

- Etoffer les Conditions de performances exigibles pour l'inscription des chevaux mâles au livre A ou à son complément
- Introduire le circuit France Endurance SHF dans notre programme de sélection, incitation à utiliser la jeune génétique
- Mettre un droit à l'import pour connaître la race et le statut de reproducteur lors de l'importation,

Modifications DSSH prévoir génération n+1

- Produit ayant 25% de sang Shagya : Voir infosire/.../diversité génétique/composition raciale

Questions diverses

- La publication au journal officiel du changement de siège social est-elle faite ? Penser à conserver publication sur le Drive/document
- Pour autoriser l'inscription de [SIGLAVY BAGDADY VIII 5 \(50494405B\)](#) appartenant à Mme Muriel Ducoux au répertoire de reproduction livre A eu égard à sa carrière de reproductrice à Babolna, préparer une Attestation sur l'honneur à faire signer à Babolna. Dès lors, sa pouliche Ohana, née en France en 2024, pourra être inscrite au titre de l'ascendance au livre généalogique du Shagya. L'AFCAS paiera alors le résidu de 1€ pour débloquer le dossier.
- Programmation d'une AGO le vendredi 29 mai à 18h.

Secrétaire, Claire Boyer

Présidente, Christiane Géry